NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

107 N° 4 1985

Des Missions à la Mission. La problématique missionnaire depuis Vatican II (à suivre)

Paul TIHON (s.j.)

p. 520 - 536

https://www.nrt.be/es/articulos/des-missions-a-la-mission-la-problematique-missionnaire-depuis-vatican-ii-a-suivre-846

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Des Missions à la Mission

LA PROBLÉMATIQUE MISSIONNAIRE DEPUIS VATICAN II

« Les aveugles voient, les boîteux marchent,... les morts ressuscitent et la Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres » (*Mt 11,5*). D'un même élan, la trace laissée par l'Envoyé par excellence est appelée à se prolonger : « Comme le Père m'a envoyé, moi aussi je vous envoie » (*Jn 20*,21). Vous donc, « allez, faites des disciples de toutes les nations » (*Mt 28*,19). Mis dans la bouche du ressuscité, ces mots n'ont pas cessé d'être entendus dans l'Eglise. Mais à travers combien d'avatars !

Peu d'époques autant que la nôtre ont sans doute connu pareille transformation de l'idée missionnaire. Quand nous étions enfants, nos maîtres nous faisaient connaître les exploits des « broussards héroïques », affrontant, dans les régions nouvellement conquises à « la civilisation », les fatigues et les dangers les plus redoutables. Chaque institut, bien sûr, prêchait pour sa chapelle. Elève des jésuites, je connaissais les missions du Kwango, les fermes-chapelles, le jardin d'acclimatation du Fr. Gillet à Kisantu. Ou encore, « l'apôtre des Montagnes Rocheuses ». L'Inde aussi, mais, plus lointaine, elle m'impressionnait moins à l'époque.

Aujourd'hui, vingt ans après Vatican II, on nous a parlé d'un « moratoire » souhaitable dans l'envoi de personnel et de finances aux missions. Et même, de « dé-mission ». Pour la plupart, les « missions » sont devenues des « jeunes Eglises ». Les mots, sinon toujours les choses, ont changé [1]. Après un temps de purgatoire, « mission » surnage, mais de préférence au singulier. « Evangélisation », mot relativement rare il y a vingt ans, a fait une entrée en

1. Sans arriver à toujours clarifier un vocabulaire mouvant, on s'efforcera du moins de fixer le sens des « termes qu'on utilise et de respecter le sens communément admis ». Cf. A.M. HENRY, O.P., art. *Mission* dans *Catholicisme*, t. IX, 1982, col. 337. Signalons, avec B. Plongeron, que tout cet article (col. 298-374) est « une mine de renseignements ». Très différent mais également très documenté, l'art. *Mission et missions* du *Dictionnaire de spiritualité*, t. X, 1980, col. 1349-1404, comporte une remarquable partie biblique. Pour l'histoire des missions, il s'arrête à Vatican II.

force dans le vocabulaire ecclésial, surtout autour du Synode romain de 1974. Une série de mots nouveaux sont apparus, d'autres sont bannis du vocabulaire. Ce n'est pas sans signification.

L'engagement traditionnel des missionnaires dans des tâches éducatives, culturelles, voire économiques, a pris les couleurs des temps et des lieux. Le « développement », au cours de la décennie qui lui était consacrée, est ensuite devenu « libération », ce qui recouvrait une analyse différente des processus économiques, mais évoquait l'image inquiétante de changements révolutionnaires. D'où « libération » ne remplaça jamais tout à fait « promotion humaine », tournure plus large, plus englobante, plus neutre aussi. Néanmoins, « libération » restait indispensable. L'Exhortation apostolique de Paul VI, *Evangelii nuntiandi* (1975), recueillant les fruits du 4e Synode, l'avait canonisée, en y mettant les nuances requises. Depuis lors, ni le thème ni la chose n'ont cessé d'occuper la pensée et l'action de ceux qu'on nomme plus rarement « missionnaires ».

Autre thème majeur : tout ce qui touche à la rencontre de l'Evangile avec des cultures nouvelles. Au temps du Concile, on parlait d'adaptation, de pierres d'attentes. Aujourd'hui, « adaptation » est à peu près voué aux gémonies. Il a été remplacé, après quelques tâtonnements, par des mots désignant une démarche plus précise, moins ambiguë : indigénisation, acculturation, contextualisation, puis finalement, inculturation.

Enfin, toute une série de mots désignent des changements intervenus en vingt ans dans la façon de « faire Eglise ». On parle volontiers d'« agents pastoraux », on énumère les « nouveaux ministères », des noms se cherchent pour désigner les « animateurs de communautés » dans les Eglises locales d'Afrique et d'Amérique latine. Communautés ecclésiales de base, petites communautés vivantes, ce qui était un phénomène latino-américain est devenu (moyennant des changements parfois très notables) une priorité pastorale dans de nombreux diocèses d'Afrique.

En dessous des mots, voire des modes, nous assistons bel et bien à une mutation profonde de la conscience missionnaire de l'Eglise.

Comme toujours, quelques prophètes ont vu clair avant les autres. Comme toujours aussi, les institutions suivent avec quelque retard les changements qui s'opèrent sur le terrain. Entre les

deux, c'est la vie même de l'Eglise qui impose des solutions, puis des perspectives nouvelles. Les acteurs principaux s'en aperçoivent, puisqu'ils y contribuent. Peu à peu, le peuple de Dieu accède à une perception nouvelle [2].

I. - Autour du Décret « Ad gentes »

Vingt ans après *Ad gentes*, cette perception nouvelle se dégage plus clairement, sans que nous soyons à l'abri de retours en arrière ou de nostalgies de la « belle époque ». Il est donc utile de nous rappeler d'où nous venons, de manière à bien dégager les questions qui demain seront centrales, et surtout l'optique dans laquelle il convient de les aborder pour rester fidèles à l'esprit du Concile, sinon toujours à sa lettre.

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de retracer l'histoire de la missiologie récente, mais d'effectuer une lecture rétrospective ; et donc nous retiendrons surtout, de la période qui a préparé le Concile, des débats conciliaires et du Décret lui-même, ce qui éclaire la mutation actuelle et aide à nous y situer. Il s'agira en même temps de ne pas trop déformer la perspective de l'époque, de façon à rendre sensible le mouvement qui nous a conduits à la situation actuelle. Le lecteur jugera du résultat.

1. *Préludes : l'âge d'or de la missiologie*

On s'en doute, toute une histoire avait préparé le « grand tournant de Vatican II » [3]. Non seulement il donnait un nouvel élan à une tradition missionnaire de vingt siècles, mais il prenait acte d'une série de changements intervenus à notre époque et les faisait accéder à la conscience de toute l'Eglise.

En effet, la rupture de la première guerre mondiale avait entraîné maints bouleversements dans les champs de mission. Sur-

2. Crise grave, diront certains. Oui, mais crise de croissance. Voir l'esquisse très suggestive de Mgr DE SOUZA, archevêque coadjuteur de Cotonou, *La mission aujourd'hui*, dans *Doc. Cath.* 81 (1984) 686-694 : après avoir évoqué la « crise grave » (686), il traite des missions par grandes périodes jusqu'à nos jours, pour parler enfin d'une « Eglise tout entière missionnaire », sur les pas de saint Paul, chaque Eglise locale étant vouée à l'inculturation comme « tâche fondamentale ». Déjà en 1968, le P. J. MASSON, S.J., parlait de « *Contestation ou confirmation de la mission* », dans *Doc. Cath.* 66 (1969) 84-87.

3. A.M. HENRY, *art. cit. supra* n. 1, col. 320. C'est le titre de toute une section de l'article.

tout elle avait permis de mieux mesurer les lenteurs de l'évangélisation.

En conséquence, toute une réflexion se développa sur les méthodes et la signification de l'apostolat en terres lointaines. L'entre-deux-guerres fut par excellence l'âge de la missiologie. Ouvrages, instituts, semaines d'études se multiplièrent. Jusqu'à Vatican II, une série de grandes encycliques missionnaires contribuèrent à promouvoir « l'idée d'une mission confiée à toute l'Eglise » [4] : *Maximum illud*, de Benoît XV (1919), *Rerum ecclesiae*, de Pie XI (1926), *Evangelii praecones* (1951) et *Fidei donum* (1957) de Pie XII.

En même temps, la missiologie mesure mieux l'immensité de la tâche. Elle s'interroge. Le but de la mission est-il de « convertir les gens » ? On abandonnait une interprétation rigoriste de l'axiome : « Hors de l'Eglise, pas de salut ». Mais alors ? Dans ce contexte le P. Pierre Charles, S.J., développe à Louvain et en divers lieux la thèse de la « plantation de l'Eglise »[5]. La mission ne se propose pas seulement de sauver les âmes — vous en trouvez en grand nombre au coin de votre rue, bien plus aisément accessibles — ni de déployer l'universalité du christianisme : cette dimension continuera même après la fin de l'ère missionnaire. Le but, c'est « la constitution de l'Eglise visible dans les pays où elle ne l'est pas encore », c'est de « conduire l'Eglise à sa taille adulte ». Ainsi la mission n'est pas tout : tout commence précisément quand elle s'achève [6].

4. André Roux, *Missions des Eglises, mission de l'Eglise,* coll. Rencontres, 35, Paris, Cerf, 1984, p. 66. Nous renvoyons volontiers à cet ouvrage, très lisible, d'un missionnaire et missiologue protestant, plein d'expérience et d'une grande ouverture œcuménique. Ses réflexions sur l'histoire et la situation actuelle montrent à quel point les problèmes se ressemblent dans les différentes Eglises.

5. Il est intéressant de lire aujourd'hui son analyse de la situation missionnaire dans le rapport qu'il fit au Congrès des « Akademiker pro missionibus » à Vienne en 1929 (repris dans P. Charles, S.J., *Etudes missiologiques*, coll. Museum Lessianum, sect. missiol., 33, Bruxelles, DDB, 1956, p. 30-35). Il relève « quatre éléments » : la disparition des régions sauvages, la cohésion croissante des masses païennes avec le réveil des grandes religions, l'invasion foudroyante du sécularisme, mais aussi une mobilisation plus grande de l'ensemble de l'Eglise catholique pour l'œuvre missionnaire. Pour être juste, notons que Pierre Charles avait eu quelques précurseurs moins connus. Voir plus loin, note 7.

6. Citation d'un Rapport de 1930, repris dans P. Charles, *op. cit. supra* n. 5, p. 27-28. La formule « planter l'Eglise » se retrouve, entre autres,

Cette position, caractéristique de l'ecclésiologie du temps, restait encore très marquée par la « pensée institutionnelle » [7]. Mais elle offrait l'intérêt de promouvoir vigoureusement la création d'un clergé indigène et d'une hiérarchie locale, indispensables pour « fonder l'Eglise » (Benoît XV). Pierre Charles à Louvain, Vincent Lebbe en Chine, militaient pour l'établissement de ces Eglises vraiment locales et prônaient une indispensable adaptation. Faut-il rappeler que Pie XI n'a ordonné les six premiers évêques chinois qu'en 1926 [8] ?

Sur d'autres points encore, l'âge de la missiologie préludait aux débats de Vatican II et préparait ses acquisitions. Certaines discussions, apparemment d'ordre pratique, engageaient en réalité des questions de fond. Ainsi sur le rôle des instituts missionnaires et sur les compétences respectives des autorités ecclésiastiques locales (préfets apostoliques, vicaires apostoliques) et des supérieurs reli-

dans son rapport de 1935, repris *ibid.*, p. 36. Dans une savante étude dont les positions sont assez proches, le spiritain Ed. LOFFELD commente avec humour les « comparaisons végétales » appliquées à la mission (*Le problème cardinal de la missiologie et des missions catholiques*, Rhenen, Spiritus, 1956, p. 303-308). Loffeld parle d'« expansion structurale de l'Eglise », d'« édification organique d'Eglises particulières (communautés épiscopales) selon la structure, interne et externe, que le Christ et l'Eglise leur ont donnée, et en conformité avec la situation ethnique concrète ».

7. C'est ce que ne manqueront pas de relever d'autres théologiens (cf. p. ex. *infra* n. 27). Mais, dit Y. Congar, les thèses opposées se sont peu à peu nuancées, si bien que le Concile pourra les synthétiser. Cf. Y. CONGAR, O.P., dans *L'activité missionnaire de l'Eglise. Décret « Ad Gentes »*, coll. Unam Sanctam, 67, Paris, Cerf, 1967, p. 201-203, avec bibliographie sur la « plantation ». La question est de voir comment on entend *Ecclesia*, soit comme institution, soit comme « congregatio fidelium » (*ibid.*, p. 204). Même type d'observations dans A.M. HENRY, *art. cit. supra* n. 1, col. 341-342.

8. Dans son commentaire à *AG*, 16, J. NEUNER a rappelé la méfiance des missionnaires catholiques par rapport aux autochtones en ce qui touche à l'admission au presbytérat (dans *L'activité missionnaire...*, p. 301-310). Les missions évangéliques avaient été moins réticentes, on le sait. Le pasteur ROUX (*op. cit. supra* n. 4, p. 80-81) rappelle quelques dates : 1733, premier pasteur indien ; 1759, premier prêtre anglican ghanéen ; 1864, premier évêque anglican au Nigéria ; 1878, premier pasteur (originaire de Sierra Leone) au Sénégal. Il signale aussi que c'est dès 1854 que Henry Venn, secrétaire de la C.M.S., avait déclaré que le but de la mission était de faire naître des Eglises « *self-governing, self-supporting* and *self-propagating* » : ce but atteint, la mission en ce lieu-là devait procéder à son « euthanasie » (*ibid.*). L'affirmation qu'André Roux (p. 87) trouve un peu trop doctrinale

gieux [9]. De même allait-on favoriser la formation d'un clergé séculier ou recruter pour les instituts ? Sur ce point, la position de la *Propagande* était claire : il fallait privilégier le développement d'un clergé séculier.

Un autre point discuté alors revint à Vatican II : la distinction entre les « territoires de mission » et les autres. Discuté parce que les anciennes chrétientés prenaient conscience qu'elles aussi méritaient le titre de « pays de mission ». Dans les pays catholiques, la paroisse aspirait elle aussi à devenir une « communauté missionnaire ». Aux yeux des missionnaires partis pour l'étranger, cet usage comportait une usurpation dangereuse, qui détournait l'attention de la situation particulière des « terres de mission » et risquait de compromettre leur recrutement. On comprend leurs protestations : « La France possède à elle seule deux fois plus de prêtres que n'en comptent l'Afrique et l'Asie réunies » [10] !

Enfin, la théologie de la mission connaît à cette époque des approfondissements qui préludent à la synthèse doctrinale de Vatican II. Peu avant le Concile paraissent : en allemand, le monumen-

9. La question était débattue depuis la fin du XIX[e] siècle (A. Roux, *op. cit. supra* n. 4, p. 64). Etait engagée l'identité des Eglises locales et celle des Instituts, mais aussi le point bien concret de savoir à qui vont les honoraires de messes. Le même pasteur Roux écrit (*ibid.*, p. 61) : « L'histoire des missions catholiques de 1800 à 1960 se confond pratiquement avec celle des Instituts ».

10. Cité par Y. Congar dans *L'activité missionnaire*... p. 200, avec bibliographie en note. Rappelons les dates : Henri Godin et Yvan Daniel, *La France, pays de mission ?*, coll. Rencontres, 12, Paris, Cerf, 1943 ; Georges Michonneau, *Paroisse, communauté missionnaire*, même coll., 21-22, 1945. Chose étonnante, le fait massif de la décolonisation apparaît peu présent dans les préoccupations missionnaires d'alors. Or il allait entraîner des conséquences que nous n'avons pas fini de vivre : revendication d'autonomie, critiques du catholicisme occidental, recherche d'authenticité. Tandis qu'une bonne part de la missiologie consiste à faire l'histoire de l'entreprise missionnaire, et donc de ses rapports avec la colonisation, on est encore loin d'une relecture critique du phénomène. Pourtant le lien des deux fut assez souvent perçu comme problématique au moment même. A. Roux nous rappelle cette histoire dans son ch. 8 : « Les missions et la colonisation », *op. cit.*, p. 166-189. Il est éclairant pour la suite de l'histoire de relire les extraordinaires documents que sont la « concession du droit de conquête » faite par le pape Nicolas V à Afonso, roi de Portugal, le 18 juin 1452, et la bulle *Inter caetera* d'Alexandre VI (Borgia) adressée à Ferdinand et Isabelle de Castille, le 4 mai 1493, qui divise la terre entre l'Espagne et le Portugal (Textes dans J. B. Lo Grasso, S.J., *Ecclesia et Status. Fontes selecti historiae iuris publici ecclesiastici*, Roma, Pont. Univ. Gregor., 1952, p. 237-238 et 239-243).

tal ouvrage de dom Thomas Ohm [11] ; en français, la grosse introduction à la missiologie d'André Seumois [12] ainsi que le recueil d'articles de L.M. Dewailly, dont A.M. Henry a pu écrire en 1982 qu'il restait un « maître ouvrage » de la réflexion théologique sur la mission [13].

2. *Les préparatifs du « grand tournant »*

A la veille de Vatican II, la commission chargée de préparer un schéma sur les missions pour le Concile se trouvait devant une tâche difficile. Dans la masse des documents qu'elle avait reçus, beaucoup exprimaient des requêtes de détail [14]. Néanmoins, les grands enjeux s'y rencontraient aussi, mais difficilement conciliables : on voulait à la fois réaffirmer le caractère essentiel de la mission « en terre lointaine » et son urgence, et donc, réagir contre l'usage trop large du mot « mission » qui risquait, nous l'avons dit, d'estomper sa spécificité et de nuire au recrutement ; et en même temps on souhaitait enraciner davantage la mission, la « *rapatrier* au cœur de l'Eglise » [15].

11. Thomas OHM, O.S.B., *Machet zu Jüngern alle Völker,* Freiburg, Wevel Verlag, 1962 ; trad. fr. *Faites des disciples de toutes les Nations. Théorie de la mission,* Paris, Ed. St-Paul, 3 vol., 1964, 1966 & 1967.

12. André SEUMOIS, O.M.I., *Introduction à la missiologie,* Schöneck-Beckenried, 1964 (proche des positions de Pierre Charles).

13. L.M. DEWAILLY, O.P., *Envoyés du Père. Mission et apostolicité,* coll. Lumière et Nations, Paris, L'Orante, 1960. Il s'agit de trois articles parus en 1947 et 1948, légèrement remaniés. Les deux premiers sont théologiques, le troisième étudie le vocabulaire de l'« apostolat ». DEWAILLY (*op. cit.*, p. 8) cite cette formule de Georges NAÏDENOFF dans l'*Encyclopédie française,* t. 19 (1957) : on voit peu à peu la distinction entre la mission extérieure et intérieure devenir « caduque » : « à la limite de ce changement d'esprit, les missions cessent, si la mission continue ». G. NAÏDENOFF, S.J., était alors rédacteur de la revue missionnaire des jésuites « Missi ». L'appréciation du P. Henry est dans l'art. cité *supra* n. 1.

14. J. SCHÜTTE, S.V.D., « Ce que la mission attendait du Concile », dans *L'activité missionnaire...,* p. 108, parle même d'« objectifs mesquins et bornés ». Le P. Schütte fut un des grands artisans du décret *Ad gentes.*

15. Cf. M.J. LE GUILLOU, O.P., « Introduction » (au décret *Ad gentes*), dans *Concile œcuménique Vatican II.* Documents conciliaires, t. 4, Paris, Centurion, 1966, p. 73. De même J. SCHÜTTE (*op. cit. supra* n. 14, p. 111-112). Le P. Schütte note que la mentalité s'est modifiée graduellement au cours du Concile, beaucoup de Pères intervenant pour que la mission soit un chapitre de la Constitution sur l'Eglise (*ibid.*, p. 108-110). Voir aussi P. SCHOUVER, *L'Eglise et la mission,* coll. Croire et comprendre, Paris, Centurion, 1975, p. 84-85, où il énumère les tendances contre lesquelles le Concile entendait réagir : on peut se sauver hors du christianisme ; il

On soulignait aussi d'autres enjeux essentiels, et tout d'abord la nécessité de l'adaptation. Déjà alors, plus d'un percevait bien là une exigence fondamentale, située bien au-delà des accommodements superficiels de vêtement, d'architecture ou de formes artistiques. « L'Eglise missionnaire doit, en quelque sorte à l'image du Christ lui-même, se dépouiller et s'oublier, perdre son vêtement et son visage occidental [16] ». Pour y parvenir, les « Pères de la mission » privilégièrent deux objectifs : la liturgie (un des chapitres sur lesquels on reçut le plus de demandes) et le développement du clergé indigène : non seulement des prêtres, mais des diacres permanents (on songeait à l'ordination au diaconat de catéchistes mariés) [17].

Enfin sous beaucoup de requêtes apparaissait la demande d'une réforme de la Congrégation *De propaganda fide*. On désirait qu'elle pratique une coordination efficace, car les « territoires de mission » dépendaient souvent de plusieurs Congrégations romaines. On souhaitait aussi que toute la vie des missions ne soit pas réglée de loin par quelques cardinaux mal informés de la particularité des situations sur le terrain [18].

3. *La mission dans le contexte du Concile*

Isoler le Décret sur l'activité missionnaire de l'ensemble du Concile serait déformer la perspective. Le souci de l'intégrer dans cet ensemble explique d'ailleurs en partie que son élaboration fut « une des plus mouvementées du Concile »[19].

Pour le comprendre, il convient d'évoquer, au delà des difficultés particulières, la « conscience conciliaire ». Vatican II naquit du besoin qu'éprouvait l'Eglise de « se regarder elle-même », mais face à la société de l'époque. Pour que l'Evangile manifeste sa pertinence dans le « monde de ce temps », il fallait rechercher une plus grande authenticité ecclésiale. On reconnaît ici toute la problématique de la Constitution pastorale *Gaudium et spes* [20]. Elle

existe des chrétiens anonymes ; l'annonce de Jésus Christ ne fait que révéler ce qu'on vit déjà ; les religions non chrétiennes sont pour la majorité des humains des voies ordinaires de salut ; etc.

16. J. Schütte, *op. cit. supra* n. 14, p. 113.
17. *Ibid.*, p. 115 (liturgie) ; p. 117 (ministères).
18. *Ibid.*, p. 118-120.
19. M.J. Le Guillou, *op. cit. supra* n. 15, p. 69-71.
20. Voir ce qui y est dit des signes des temps, p. ex. nn. 11 et 41. Voir aussi le discours de Paul VI à la dernière séance publique du Concile, le

resta un souci dominant de Paul VI, qui entreprit durant le Concile ses grands voyages symboliques : Jérusalem (début de 1964), Bombay (fin de 1964), l'O.N.U. (le 8 octobre 1965) [21].

On comprend dès lors que la « mission de l'Eglise » ne représente pas pour le Concile une préoccupation latérale. A peu près dans tous les documents, on retrouve une « conception missionnaire de l'Eglise » [22] : à propos du laïcat, des évêques, de la liturgie, de la vie religieuse, de l'œcuménisme...

Nous ne nous attarderons pas sur l'histoire de l'élaboration du Décret *Ad gentes* [23]. Déjà durant la phase préparatoire il connut plusieurs rédactions. Présenté aux Pères, critiqué, puis réduit à quelques maigres propositions, il fut retiré pour qu'on le remanie de façon plus ample, en y intégrant un exposé sur le fondement théologique des missions. Discuté dans l'*aula* à partir du 7 octobre 1965 (juste après *Gaudium et spes*), le schéma fut accepté comme base, amendé, puis finalement voté le 7 décembre 1965 par 2394 voix contre 5.

4. *En relisant « Ad gentes »*

Relisons maintenant le Décret en soulignant, toujours selon notre principe de « lecture rétrospective », ce qui s'est révélé le plus porteur d'avenir.

a. Le chapitre doctrinal réclamé par les Pères manifeste une belle densité. Tout nourri d'Ecriture et de tradition, il développe le point esquissé dans *Lumen gentium,* au n° 17 [24], et rattache les missions aux « missions divines » : le Décret invite à joindre

7 décembre 1965 (texte dans *Documents pontificaux de Paul VI*, 1965 (III), St-Maurice, Ed. St-Augustin, 1969, p, 663-664).

21. Voir le commentaire de P. SCHOUVER, *op. cit. supra* n. 15, p. 66-67.

22. *Ibid.*, p. 69. Une relecture de Vatican II de ce point de vue est faite par J. RATZINGER, « La mission d'après les autres textes conciliaires », dans *L'activité missionnaire...*, p. 121-147. Il se réfère à la plupart des documents du Concile, mais non à *Gaudium et spes*. A l'inverse, P. SCHOUVER consacre tout un passage à ce point et conclut : « On peut trouver dans Vatican II, et en particulier dans *Gaudium et spes,* une charte du dialogue missionnaire aujourd'hui » (p. 100 : nous sommes en 1975), dialogue dont il énumère les caractéristiques de respect et de discrétion (p. 101).

23. Elle est racontée avec beaucoup de détail par Mgr S. PAVENTI, « Etapes de l'élaboration du texte », dans *L'activité missionnaire...*, p. 149-181 ; évoquée plus brièvement par M.J. LE GUILLOU, *op. cit. supra* n. 15, p. 71-75.

24. Voir S. PAVENTI *op. cit. supra* n. 23, p. 163-164, et le commentaire du premier chapitre par Y. CONGAR (cité *supra* n. 7).

« deux mondes » jusque-là « distincts » [25]. Ce rapprochement déjà inhabituel risquait d'entraîner en outre des déplacements en chaîne. La mission ne concerne pas d'abord une Eglise soucieuse d'étendre ses réseaux sur la planète, puisqu'elle se veut un instrument au service de l'amour trinitaire. Elle comporte donc toujours un acte d'obéissance de l'Eglise à son Seigneur. Cette démarche commande la manière dont le Concile prend position dans la question débattue de la nature de la mission et celle dont il définit la tâche missionnaire : c'est l'objet du n° 5.

La mission, nous dit le Concile, ne vise pas principalement « l'établissement de l'Eglise », mais « la participation au mystère du Christ » par « la présence pleinement actuelle de l'Eglise, l'accès à la foi, à la liberté, à la personne du Christ, de tous les hommes et de tous les peuples » [26]. Le Décret reprend donc le thème de la « plantation de l'Eglise », mais il le complète par celui de l'évangélisation, « pour bien marquer qu'il ne s'agit pas simplement de mettre en place des structures et des rites, ou même un clergé indigène, mais de faire naître une communauté vivante à partir de l'annonce de la Bonne Nouvelle » [27]. Position cohérente avec la Constitution sur l'Eglise et l'ensemble des décrets conciliaires : l'Eglise, ce n'est pas seulement l'institution et l'ensemble des moyens de grâce, mais « le Peuple de Dieu constitué d'abord par la foi » [28].

Il suit de là que la mission concerne non seulement des territoires géographiques, mais des espaces humains. *Ad gentes* parle de « peuples » et de groupes humains » : il s'agit toujours de réalités collectives. S'en autorisera-t-on pour dire que le Concile reconnaît sans plus la « primauté du point de vue socio-anthropologique »

25. A.M. HENRY, *op. cit. supra* n. 1, col. 321, Le P. CONGAR (p. 191) observe que le rapport spécifique entre la mission du Fils et les missions comme activité ecclésiale spécifique a été discuté dans l'*aula* : ce n'était pas immédiatement évident.

26. Cf. P. SCHOUVER, *op. cit. supra* n. 15, p. 81.

27. *Ibid.*, p. 83. L'auteur cite le mot d'Yves CONGAR dans son commentaire (p. 202) : « La formule 'planter l'Eglise' vaut ce que vaut l'ecclésiologie selon laquelle on l'entend ». Cf. aussi RATZINGER, *ibid.*, p. 131 : le Concile n'entérine pas purement et simplement « la théorie de la 'plantation', fortement teintée d'institutionnalisme ».

28. Cf. Y. CONGAR, *op. cit.*, p. 206. Dans le même sens : A.M. HENRY : à la suite du N.T., « on voit mieux que communiquer la foi c'est déjà mettre en place l'Eglise : dès qu'il y a foi signifiée, il y a Eglise » (p. 342) ; la foi est « ecclésiogène » (p. 339). C'est ce que vise le décret quand il parle **d'une présence « pleinement actuelle » de l'Eglise.**

sur la géographie [29] ? Ou qu'à ses yeux, « ce ne sont pas les territoires, mais bien les hommes et les espaces humains, liés à l'état des Eglises en face de leur tâche d'évangélisation, qui déterminent, comme tels, le statut de chaque mission »[30] ? Les choses sont moins simples. Lors des débats, les évêques d'Amérique latine surtout ont milité en faveur d'un élargissement de la notion territoriale de mission. En effet leur juridiction s'étendait sur de vastes territoires qui ne dépendaient pas de la *Propagande*, alors qu'ils étaient bel et bien des « terres de mission ». C'était là une survivance gênante du « patronat » [31]. Le cadre juridique qui pesait sur ces territoires handicapait les société missionnaires en restreignant leur liberté d'action. Mais on considérait ce point comme « stratégique », et le président de la commission chargée du Décret l'avait rappelé : on ne voulait introduire « aucune modification au concept territorial de mission, ni à l'importance donnée à la hiérarchie dans le premier chapitre, ceci en conformité avec les observations reçues du Saint-Père » [32]. Le texte final représente donc un compromis. Les évêques latino-américains obtinrent qu'on insère dans le Décret une note sur leur situation particulière, la note 15 du premier chapitre. Et pour faire droit à la fois au souci doctrinal et aux requêtes pratiques, on décida qu'on parlerait désormais de « mission » au singulier pour la mission de l'Eglise, mais qu'on garderait « missions » au pluriel et « activité missionnaire » (*activitas missionalis*) « pour exprimer l'œuvre d'évangélisation parmi les non-chrétiens » [33].

b. Le Décret développe ensuite les étapes de cette « activité missionnaire ». Il commence par le témoignage de vie, toujours préalable en un sens ; mais, soucieux de commencer par le témoignage de la parole, il affirme dès le départ leur mutuelle dépendance [34]. Témoigner par sa vie, c'est « vivre avec », rester attentif à la culture locale et à son histoire présente, participer à ses efforts

29. Y. CONGAR, *op. cit.*, p. 206-207.

30. M.J. LE GUILLOU, *op. cit.*, p. 79 — mais la conclusion de son texte est plus nuancée.

31. Voir Mgr M. GROTTI, O.S.M., « Les missions en Amérique latine », dans *L'activité missionnaire...* p. 228-229. Nous avons évoqué à la fin de la note 10 l'origine de ces difficultés.

32. S. PAVENTI, *op. cit., supra* n. 23, p. 170.

33. *Ibid.*

34. Voir les considérations de J. NEUNER commentant *AG*, 11, dans *L'activité missionnaire...*, p. 239-242. On retrouve le même souci dans PAUL VI, Exhort. apost. *Evangelii nuntiandi* (1975).

de développement : « dans cette description affleurent les traits dominants de ce que cherchent à vivre les missionnaires aujourd'hui » [35]. Aux étapes suivantes, le Concile, en accord avec ses enseignements sur les sacrements comme sacrements de la foi (cf. *SC*, 6 ; 61), remet en valeur le catéchuménat ; ainsi aboutissent les nombreux efforts de revalorisation du catéchuménat sur le terrain [36].

c. D'autres aspects du Décret méritent encore une mention dans la perspective que nous adoptons. La mise en valeur du rôle des catéchistes (*AG*, 17) anticipe des développements encore loin de leur terme. Le Concile cherche à promouvoir, on le voit bien, non seulement une catégorie particulière d'auxiliaires du clergé, chargés de faire apprendre la doctrine, mais « un nouveau type de catéchistes » [37], plus proche du modèle de l'évangéliste ou du chef de communauté.

Autre point significatif : la description de ce qu'on appelle les « jeunes Eglises ». En effet, au stade où l'on peut déjà parler d'Eglise locale, celle-ci toutefois se révèle encore incapable d'« assumer l'entretien normal et la croissance de la vie chrétienne ; l'Eglise est ' implantée ', mais ' pas encore totalement fondée ' ». Cette façon de voir reste bien dans la ligne de *Lumen gentium* : l'Eglise ne comporte pas seulement l'institution hiérarchique et sacramentelle, elle est d'abord le Peuple des croyants [38].

Mais quand une Eglise arrive-t-elle à l'âge adulte ? Le Concile répond lorsqu'il affirme le devoir missionnaire de toute Eglise parti-

35. P. SCHOUVER, *op. cit. supra* n. 15, p. 87. Sur la prédication missionnaire comme spécifique, voir le commentaire d'*AG*, 13 par D. GRASSO, S.J., dans *L'activité missionnaire...*, p. 255-269. L'auteur souligne que le Concile a intégré les acquis récents de la théologie de la mission, c'est-à-dire la distinction établie par C.H. DODD entre le *kerygma* (fondamental) et la *didachè*, distinction reprise par les travaux de P. HITZ, A. RÉTIF, A. LIÉGÉ, X. SEUMOIS, A. NEBREDA (cf. p. 256-260).

36. L'importance de cette restauration est soulignée par X. SEUMOIS, P. Bl., dans le commentaire d'*AG*, 14, dans *L'activité missionnaire...* p. 271-279.

37. X. SEUMOIS, *ibid.*, p. 294. Le modèle n'est pas si « nouveau », du moins dans la pratique. Dans beaucoup d'endroits et depuis longtemps les catéchistes sont des chefs de communautés ou des évangélistes ; certains ont été des fondateurs de communautés. Cf. divers exemples remarquables dans le mémoire d'A. NTEKA, O.F.M. Cap., (aujourd'hui évêque de M'Banza Kongo, Angola), *Construtores do Reino. Reflexão sobre a acção evangelizadora dos Catequistas na diocese de Uije (Angola)*, Bruxelles, Lumen Vitae, 1984, p. 45-94.

38. X. SEUMOIS, *op. cit.* p. 313-314 (commentaire d'*AG*, 19).

culière (*AG*, 20) : une Eglise accède à la maturité lorsqu'elle se montre capable d'assumer sa part de la tâche évangélisatrice, non seulement à l'intérieur de ses propres frontières, mais en dehors d'elles [39]. Affirmation aux conséquences multiples : elle rappelle à toutes les Eglises locales l'urgence missionnaire ; mais aussi elle laisse entrevoir un stade de l'histoire missionnaire qui se déroulerait sous le signe de la réciprocité, une époque où les instituts missionnaires garderaient peut-être un sens, mais où l'on n'éprouverait plus la nécessité de distinguer les territoires de mission et les autres, une époque en train de naître sous nos yeux, où les « jeunes Eglises » envoient des missionnaires dans nos vieilles chrétientés.

d. On n'en était pas encore là. Le souci de bien spécifier l'action missionnaire inspire le Décret lorsqu'il définit le charisme propre des « missionnaires » par opposition au devoir de témoigner, commun à tous les chrétiens en vertu de leur baptême [40]. Le même souci apparaît aussi lorsque les Pères se préoccupent plus longuement, et après bien des débats, de réformer les règles régissant la *Propagande*.

Depuis sa fondation, le 6 janvier 1622, sous Grégoire XV, la Congrégation *De propaganda fide* avait rendu d'immenses services. Ne devait-elle pas sa création au souci de neutraliser certains effets négatifs du « patronat » confié depuis 1494 à l'Espagne et au Portugal [41] ? Depuis qu'on parle d'adaption, on a souvent cité sa fameuse *Instruction* de 1659 « à l'usage des vicaires apostoliques en partance pour les royaumes chinois du Tonkin et de Cochinchine », où elle recommande de ne pas exporter les coutumes européennes en même temps que l'Evangile : « quoi de plus absurde ? », dit le texte [42]. Instruction trop peu suivie d'effets, on le sait.

Le tournant essentiel pris par le Concile met en évidence le fait que la mission ne concerne plus seulement les instances romaines mais l'Eglise entière, et en particulier le Collège des évêques. Il s'indiquait donc de transformer la *Propagande* selon cette nou-

39. *Ibid.*, p. 320-323.

40. Voir *AG*, 23. Le texte souligne que le charisme est confirmé par un mandat ecclésial : les deux dimensions de la vocation, relève Karl Müller en commentant ce n° (dans *L'activité missionnaire...*, p. 336-342). D'où, note-t-il, les Pères ont gardé comme modèle l'engagement à vie, sans exclure pour autant des engagements temporaires.

41. Cf. *supra* n. 10.

42. Voir J. Greco, S.J., dans *L'activité missionnaire...*, p. 363-366, qui rappelle l'histoire de la *Propagande* et cite l'*Instruction* de 1659 (p. 365).

velle perspective. Les Pères insistèrent pour que la Congrégation compte parmi ses membres, « avec voix délibérative », des évêques du monde entier, des représentants de Supérieurs généraux d'Instituts missionnaires, des directeurs d'Oeuvres pontificales missionnaires (O.P.M.). Le pape les choisirait lui-même, mais « après avoir entendu les conférences épiscopales » ; et normalement, il devrait les convoquer à intervalles réguliers [43].

Ces requêtes prirent la forme d'un « Conseil supérieur » de la Congrégation *De propaganda fide* (aujourd'hui « Congrégation pour l'évangélisation des peuples »), conseil composé pour un tiers d'évêques de divers pays, pour un tiers de membres des congrégations missionnaires, pour un tiers de personnes appartenant à la Congrégation elle-même. Celle-ci continuerait sa mission visant à mieux répartir personnel et ressources, ainsi qu'à centraliser le travail des O.P.M. On supprimait la « commission » de tel territoire à tel institut déterminé. On ne s'engageait pas dans la voie, suggérée par certains, de « jumelages » entre diocèses. La *Propagande* gardait son privilège d'assistance unilatérale [44]. On était loin d'une « suppression » de la *Propagande*, dont certains Pères avaient parlé lors de la première session du Concile. A mesure que celui-ci avançait, les esprits se calmaient, on voyait mieux l'utilité d'une institution coordonnant la tâche missionnaire au plan mondial [45].

5. *Petit bilan du Décret « Ad gentes »*

Comment apprécier l'œuvre missionnaire du Concile ? Dans l'immédiat, il était facile de voir que *Ad gentes* résolvait une série de problèmes litigieux. Il prenait parti sur la nécessité de la tâche missionnaire, il clarifiait la notion spécifique de mission tout en affirmant la responsabilité missionnaire de l'Eglise entière, il redéfinissait le rôle de la *Propagande*, il visait à supprimer les territoires

43. *AG*, 29-34. Cf. J. Greco, *ibid.*, p. 374-376. Le P. Greco observe que ces décisions sont prises dans le contexte d'un nouvel ordre international qui s'est doté de nouvelles institutions : ONU, OMS, FAO, UNESCO (p. 367).

44. A.M. Henry, *op. cit.*, col. 332. Voir aussi N. Kowalsky, O.M.I. dans *L'activité missionnaire...*, p. 407-408.

45. Mgr S. Paventi rappelle cette évolution des esprits durant le Concile (cf. *L'activité missionnaire...*, p. 157, 159, 162). Le pasteur Roux, peu suspect en la matière, estime que le rôle de la *Propagande* ne sera pas révolu « tant que Pierre sera Pierre », en particulier pour « assurer le bien de l'ensemble » (*op. cit. supra* n. 4, p. 69).

confiés à un Institut pour les remplacer dès que possible par des Eglises locales [46].

A distance, on voit mieux comment le Décret marquait un tournant capital. Jusqu'alors, d'après le canon 1350 § 2 du Code de 1917, « la charge universelle des missions auprès des non-catholiques » était « réservée exclusivement au Siège apostolique ». Depuis Vatican II, ce n'est plus Rome qui envoie et gouverne directement toutes les missions : « tous les évêques sont collégialement responsables de la mission universelle » [47]. Par là, « Vatican II a ouvert de nouvelles perspectives. Leur mise en œuvre progressive a déplacé les points de vue, suscité de nouvelles expériences et de nouvelles questions. L'après-concile n'a pas été exactement tel qu'on le prévoyait » [48]. Mais n'est-ce pas normal ?

C'est aussi à distance qu'on voit mieux les limites du travail accompli et les ambiguïtés que garde la théologie du Concile en ce domaine.

Limites compréhensibles : la mission, en réalité, ne soulevait de problèmes que depuis peu. Le contexte annonçait bien une crise probable de la mission classique ; encore fallait-il s'en rendre compte. Et nous avons indiqué le peu de place occupé dans la réflexion des Pères par le phénomène contemporain de la décolonisation. Le décret lui-même ne s'appuie guère sur des bases historiques.

Quant à la partie doctrinale, elle fut rajoutée tardivement, nous l'avons vu, au texte qu'on intitula d'ailleurs « décret » et non « constitution dogmatique ». Plus radicalement, on ne disposait pas alors d'une vision théologique d'ensemble en la matière [49]. Au lendemain du Concile, Mgr Guy Riobé déclarait déjà que, dans le Décret, le concept de mission manquait de netteté. De quoi y parlait-on ? de tous les problèmes missionnaires de l'Eglise ou de ce qui regarde la Congrégation *De propaganda fide* ? « Pendant quatre ans, il a fallu naviguer ». Le document ne s'était « qu'à

46. Cf. N. KOWALSKY, « Questions clarifiées par le Concile », *op. cit. supra* n. 44, p. 403-408.

47. A.M. HENRY, dans A.M. HENRY et J. CHELINI (éd.), *La longue marche de l'Eglise,* Paris-Bruxelles, Elsevier-Bordas, 1981, p. 82-83 ; cf. aussi A.M. HENRY, *op. cit. supra* n. 1, p. 320-321.

48. P. SCHOUVER, *op. cit.*, p. 101.

49. A. SEUMOIS, dans *Missiologia oggi,* Rome, Pont. Univ. Urbaniana, 1984, p. 466, volume présenté dans *Euntes Docete* 37 (1984) 461-485.

moitié ouvert aux exigences totales de la mission » : tous les pays, tous les milieux, tout l'homme [50].

Le Décret, il est vrai, se situait « à mi-chemin entre ceux qui souhaitaient voir le sens de l'activité missionnaire dégagé davantage du contexte des anciennes ' missions ' et ceux qui craignaient de voir oubliée et dissoute dans une vision globale de la mission l'urgence d'une tâche particulière » [51]. Les critiques, dans l'immédiat après-concile, venaient plutôt des missiologues, qui n'avaient guère de peine à relever les ambiguïtés du texte. Il n'était pas facile de mettre un rapport direct entre la mission du Verbe et l'expatriation des « envoyés des pays chrétiens », ou entre la mission au monde et la détermination de territoires particuliers relevant de la *Propagande*. Et comment concilier la « mission » comme tâche permanente de l'Eglise et une phase « constitutive » appelée à se terminer [52] ?

Rien d'étonnant donc si, par certains côtés, le Décret *Ad gentes* fut vite dépassé. Dès 1967 le P. Henry se risquait à prévoir plusieurs de ces dépassements. Dépassement de l'opposition entre terres de chrétienté et terres de mission : le monde entier est le champ de la mission. Dépassement des appréciations portées de l'extérieur sur « les autres ». Dépassement de l'opposition entre la mission « prédication visant à convertir » et la « présence gratuite » au non-chrétien : prêcher, c'est aussi laisser parler la Parole, au sein d'un échange où s'expriment nos questions communes [53].

50. A.M. Henry, « Mission d'hier, mission de demain », dans *L'activité missionnaire...*, p. 411. Même remarque dans M.J. Le Guillou, *op. cit. supra* n. 15, p. 88 : « Il est resté quelque peu court sur ce qu'implique concrètement la notion théologique de mission. Celle-ci a dû composer avec une notion territoriale de mission qui, dans la transformation actuelle du monde, aurait gagné à être redéfinie dans ses critères ». Le P. Le Guillou note aussi que « la notion de mission reste encore un peu trop marquée par une perspective exclusivement hiérarchique » (*ibid.*, p. 89).

51. P. Schouver, *op cit.*, p. 82. La même préoccupation inspire le beau livre de J. Dournes, *Au plus près des plus loin, Projet pour la mission*, coll. Foi vivante, 117, Paris, Aubier-Montaigne, 1969.

52. Cf. A.M. Henry, *op. cit.*, p. 418-426. Intéressante aussi l'appréciation du pasteur A. Roux dans le volume *Points de vue de théologiens protestants* (sur le Concile Vatican II), coll. Unam sanctam, 64, Paris, Cerf, 1967, p. 109-127.

53. A.M. Henry, *ibid.*, p. 435-439.

Mais les théologiens en parlent à leur aise. Réalistes, les Pères de Vatican II tenaient compte des faits, en particulier de la responsabilité historique des anciens pays colonisateurs et de l'existence de masses non évangélisées séparées de groupes chrétiens par des frontières qui n'étaient pas seulement géographiques [54]. La suite allait le montrer : certaines prévisions tarderaient à se confirmer ; d'autres se réaliseraient, mais avec une part d'inattendu qu'il nous reste à explorer.

(*à suivre*)

B-1060 Bruxelles
Avenue A. Demeur, 13

Paul TIHON, S.J.
« Lumen Vitae »

Sommaire. — Relu avec le recul de vingt ans, le Décret *Ad gentes* (situé sur l'arrière-fond de la problématique missionnaire de l'époque) apparaît comme marquant un « grand tournant » de l'idée missionnaire dans l'Eglise. Bien qu'il porte la trace de compromis avec la conception plus classique des missions « terres lointaines », il affirme fortement la responsabilité missionnaire de toutes les Eglises locales et, par là, contient en germe le dépassement de la distinction entre deux types d'Eglises et l'avènement d'un âge de réciprocité.

54. Cf. P. SCHOUVER, *op. cit.*, p. 82.